



Devenir ambulancier : les inscriptions au concours sont ouvertes

Vous souhaitez être ambulancier et accéder à la prochaine session de formation de 18 semaines début 2020 ? Les inscriptions au concours d'entrée à l'institut de formation d'ambulancier (IFA) de Clermont-Ferrand sont ouvertes jusqu'à mi-août. Vous trouverez ici un aperçu de ce métier exigeant et les modalités du concours.

L'ambulancier, un auxiliaire de soins avant tout. Le DE, ou diplôme d'état, forme à la prise en charge des personnes malades, accidentées, âgées ou handicapées lors de leur transfert en établissement hospitalier, maison de retraite, lieu de soin, pouvant être effectué de jour comme de nuit, en semaine mais également le week-end. L'ambulancier est responsable de leur sécurité et de leur confort lors du trajet. A l'arrivée, il transmet au personnel soignant les informations dont il dispose concernant l'état des patients. En cas d'urgence, il peut assurer les premiers soins. L'ambulancier et l'auxiliaire ambulancier (AA), également formé à l'IFA, (2 sessions par an pour la formation d'AA avec 70 heures d'enseignement théorique et pratique sur 2 semaines. Entrée : Juin et Décembre) peuvent travailler pour le compte d'une entreprise privée, d'un service d'urgences ou d'un organisme d'assistance. L'installation à son compte comme artisan est aussi possible, mais la concurrence est

sévère. Avec de l'expérience, l'ambulancier peut accéder au poste de responsable d'un Smur (service mobile d'urgence et de réanimation), à condition de suivre une formation adaptée ou de se reconvertir, par exemple comme régulateur. Dans un service d'urgences, ce dernier prend les appels et établit les déplacements des équipes.

Les épreuves du concours : français, arithmétique et un oral. Aucun diplôme n'est exigé pour se présenter à ces épreuves. Mais le candidat doit être titulaire d'un permis de conduire conforme à la réglementation en vigueur (3 ans de permis de conduire ou 2 ans si conduite accompagnée) et en état de validité, de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance, d'un certificat médical de non-contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé, d'un certificat médical de vaccinations, de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou d'un certificat équivalent. La sélection à l'entrée de la formation à l'IFA comprend des épreuves d'admissibilité (français, arithmétique) qui se dérouleront le 9 octobre 2019 et une épreuve orale d'admission (entretien) les 19 et 27 novembre 2019. Le coût du concours est de 60 euros. Un stage d'orientation professionnelle de 140 heures

doit être réalisé pour avoir le droit de se présenter à l'épreuve orale. Pour le réaliser, les candidats doivent contacter une entreprise de transport sanitaire habilitée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce stage peut être réalisé, au maximum, dans deux entreprises de transport sanitaire différentes (soit deux fois 70 heures). L'attestation de l'employeur (document original) est remise aux examinateurs lors de l'épreuve orale.

Dispenses au concours. Certains candidats peuvent bénéficier d'une dispense de tout ou partie des modalités de sélection. Concernant les épreuves d'admissibilité : en sont dispensés les candidats titulaires de certains diplômes du secteur sanitaire ou social de niveau 3 (ex niveau V : CAP-BEP) ou de diplômes de niveau 4 (Bac). Pour ce qui est du stage d'orientation professionnelle, pour les auxiliaires ambulanciers et les sapeurs-pompiers de Paris ou Marseille, sous certaines conditions, il peut être soumis à dispense. Enfin, certains professionnels du domaine paramédical ou social peuvent être dispensés de l'ensemble des épreuves. **L'institut de Formation des Ambulanciers (IFA) dépend du Ministère de la Santé.** L'IFA de Clermont-Ferrand est situé sur le campus des Instituts et écoles paramédicales du CHU, 1 boulevard Winston Churchill. Le dos-

sier d'inscription doit être retiré sur le site internet de l'IFA, rubrique « Concours/concours DEA » jusqu'au 4 août et retourné avant le 19 août 2019. La formation se déroule du 31 janvier au 19 juin 2020. Le coût de la formation s'élève à 2.500 euros mais il peut être pris en charge selon le statut du candidat.

Besoin de conseils ? Les psychologues de l'éducation nationale, les Psy-EN, vous reçoivent au CIO et répondent également par téléphone à vos demandes. N'hésitez pas à appeler pendant les heures d'ouverture : retrouvez toutes les coordonnées des CIO, centres d'information et d'orientation, sur ac-clermont.fr, onglet « Orientation » en consultant la rubrique « S'informer et s'orienter ».

EN SAVOIR PLUS

Site des écoles et instituts de formation aux professions paramédicales et maïeutiques du CHU de Clermont-Ferrand : eifs.fr

Rechercher des formations à venir et des offres d'emploi en région : orientation.auvergnehermoinalpes.fr
candidat.pole-emploi.fr